L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 25 SEPTEMBRE 1888. 62me Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 25 SEPTEMBRE 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an (Renferme deux feuilletons)	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois (Renferme deux feuilletons)	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Offres et Locations, etc., qui se soldent au prix du tarif de 10 cts la ligne voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par J. V. Coquillard, le contenu du magasin de faïence situé au No 3 de la rue du Canal en coignière Walle.

Par le Shérif: A son bureau, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, un lot de meubles de valeur, une belle bibliothèque, un piano droit et autres articles.

Par Jas. P. Guichard à l'entrepôt des rues Bourbon et St Philippe, le fonds d'un magasin de groceries très bien assorti et achalandé.—Aussi, un wagon avec cheval et harnais.

Aux 4 portes du Sud: A la librairie de Hyacinthe rue Royale 112 et 114, au dessous de Hachette Royale. Une magnifique collection de livres français historiques, géographiques, voyages, auteurs classiques, etc., etc.

Par D. E. Morphy, au magasin, No 272 rue du Camp entre Poydras et Gravier, un lot de meubles, comptoirs, etc.

L'abandon de la vie des champs.

Ils sont quelques-uns, amants de bon sens, de justesse dans les idées, de sagesse dans leurs recommandations, les journaux des campagnes de la Louisiane; ils se piquent généralement fort peu de faire du style; ils se bornent à raconter ce qui se passe autour d'eux, à en tirer les conséquences pratiques et utiles — et en quoi ils ont parfaitement raison. Le seul défaut qu'on pourrait leur reprocher — défaut bien innocent, qui peut avoir souvent d'heureuses suites, remuis de mauvaises — c'est qu'ils ne prêchent pas assez la jeunesse, trop en proie en ce moment à l'opposition de leurs ressources locales. Que coûte d'entre nous qui se sont exempts d'un pèlerinage pour leur prêter la première partie?

Cette année, parait-il, comme les années précédentes, il se manifeste une tendance à abandonner le cher lieu de village, la ferme native, l'habitat ancestrale, pour venir pour "descendre" comme on dit en ville, en vue d'y faire la chasse aux places, aux emplois. On devait, en fait, la patrouille où l'on ne se rencontre guère, un chemin tout tracé, qui conduit non pas directement au pays des milliers, mais à une aisance sûre, solide, exempte de tous les traces qui assaillent le négociant et font monter à sa peine les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des spéculateurs. Le plus heureux des hasards vous a placé dans une situation où vous procure la plus grande indépendance. Vous passiez de l'attrait — dans la paresse — qui est un nouvel supplice ajouté à tant d'autres, et non le moins terrible: non pas dans les plaisirs, ce qui est trop en vent une source de tribulations et de soucis, un moyen passablement coûteux de tuer le temps, mais dans le travail, une forme du suicide — mais du suicide travail — ce qui est le bien suprême et, en quelque sorte, le paradis sur terre. On peut dire du gouvernement tout cela de cette, pour s'en aller courir les aventures dans la région inconnue des professions libérales, ou pour s'engager, sous l'amorce, sans fil d'Ariane, dans l'effroyable labyrinthe, scène de mille chausse-trapes, que nous appelle le monde des affaires. C'est donc chose bien vulgaire, bien intégre de l'homme, que de labourer la terre, de diriger une ferme, de conduire nous le savons combien de très-riches qui dépensent souvent leurs moyens d'existence, que de voir s'étattre, chaque jour, autour de cette multitude de bestiaux, de bêtes de trait, d'animaux d'engrais, de volailles, dont chaque tête représente un petit revenu assuré, à un moment donné, un capital qui n'est pas à dédaigner; d'être le roi au milieu de ces centaines, quelquefois de ces milliers d'êtres, avec lesquels vous n'avez pas en guerre perpétuelle, dont pas un n'a intérêt opposé au vôtre!

Ou qu'est tout cela pour vegéter dans la profession d'avocat, les trois quarts du temps sans cause, dans celle de médecin, où il faut se lever, la nuit, se rendre après des malades qui vous forcent comme la peste et qui, après vous tomber, bon gré mal gré, dans vos mains, ne vous paient quand il leur reste encore quelques sous en poche, qu'après avoir satisfait tous leurs autres besoins, quelquefois même toutes leurs autres fantaisies; pour aller enfin s'étioler dans d'énormes bureaux ou au fond de magasins, où il règne une nuit éternelle, où il faut, depuis huit heures du matin jusqu'à huit, neuf et dix heures du soir, pâlir sur des chiffres, au milieu d'un air vicié et surchauffé par la lumière du gaz.

Ne vous avisez pas, surtout, d'éprouver la moindre indisposition, ou de faire l'erreur d'un pourcentage dans vos colonnes de recettes et de dépenses. Il y a dix, quinze, vingt jeunes gens rédact autour du magasin, du bureau, prêts à s'abattre sur votre place, comme autant de rapaces sur une carcasse abandonnée en plein champ. Ils sont affamés, prêts à tout faire, et débordants de promesses. Vous êtes immédiatement passé aux gages, remplacé et jeté sur le pavé.

Il y a aussi le mirage de la politique qui vous éblouit et vous conduit à commettre mille insanités. La politique, elle compte presque autant de victimes que d'adeptes. Nous nous trompons, elle en fait quatre et cinq fois davantage. Tous ces coureurs de places qui se taisent rarement assez, qui guètent toujours chez à ceux qui ont sous la main deniers, qui leur échappent, avant qu'ils aient eu le temps d'en jouir — tous ces politiciens sont de la famille: il leur a fallu priver la femme, les enfants, du bien-être auquel ils avaient droit, afin de subir un travail transcendant, de chercher aux emplois, et ils n'ont pas encore eu le temps de les en dédommager, qu'ils se voient mis à pied et retombent dans la gêne où ils gémissaient, à la veille même de leur nomination. Comme le dit fort bien un des journaux de la campagne que nous avons sous les yeux — la *Sentinelle*, de l'Acadie: "Pour soixante millions d'hommes aux Etats-Unis, il n'y a place que pour un Grover Cleveland." La politique n'est qu'une intoxication. N'essayez pas de grimper ce mât de cocagne, glissant entre tous, si vous n'êtes pas doué d'une dextérité, d'une flexibilité que, franchement, honnêtement, au nom de la morale, nous ne vous souhaitons pas; il y a dix mille à parier contre un que vous succombez.

Voilà dans quelle voie dangereuse s'engage la jeunesse, quand elle quitte la ferme paternelle, pour courir les aventures du commerce, des professions libérales et de la politique. Elle abandonne le certain pour l'incertain, elle lâche la proie pour l'ombre.

Assurément, la vie heureuse des champs est moins brillante que l'existence fortunée, ou prétendue telle, des villes; elle offre moins de satisfaction à l'amour propre; elle a moins de chances de faire parler d'elle dans les grandes gazettes. Est-ce un mal? N'est-ce pas plutôt un bien? Ne vaut-il pas cent fois mieux, pour un honnête planteur se sentir entouré de l'amitié, de l'estime, des respects des habitants de sa paroisse, que de voir ou d'entendre, en ville, son nom livré à la médisance, aux racontars les plus invraisemblables, quelquefois aux plus fâcheuses interprétations?

A quoi bon, d'ailleurs, quitter une position sûre, dont l'avenir n'est pas douteux, pour courir après une autre qui est nécessairement incertaine, souvent éphémère? L'désertion des champs ne prépare pas assez l'enfant aux incertitudes de la vie des villes. Le jeune homme élevé dans une habitation, en vue d'y succéder au père, n'a pas appris à lutter contre les obstacles qui entourent tous les débuts dans les grands centres. Il souffre d'autant plus, quand il a eu le malheur de se déplacer. Sur dix que le hasard favorise, il y en a mille qui végètent ou traînent une existence misérable, quand ils ne l'achèvent pas dans le vice ou dans des occupations interlopes.

Il n'est interdit à personne de chercher à améliorer sa situation. Quiconque, le pouvant, ne le tente pas, est coupable — d'abord, devant lui-même, puis et surtout, devant ceux qui dépendent de lui — mais encore faut-il que cette amélioration soit réelle, certaine; qu'elle ne soit pas le produit d'un rêve chimérique. Une médiocrité dorée qui vous donne la paix de l'âme et l'estime des vôtres vaut mieux qu'une opulence problématique qui, même au milieu des succès, est troublée par les remords de la conscience et par les reproches de ceux qui vous entourent.

Il faut bien que le mouvement dont nous parlons se manifeste, une fois de plus, dans nos campagnes, puisque nous en trouvons les traces dans plusieurs journaux qui nous arrivent des paroisses. Tout le monde appelle, aujourd'hui, l'immigration à grands cris — l'immigration des cultivateurs, spécialement. Convenons que c'est un singulier moyen de l'attirer, que de lui dire: "Venez habiter nos paroisses; vous vous en trouverez bien; la preuve, c'est que nous nous hâtons de les abandonner."

Après la diète d'un voyage sur mer, pour prévenir les furoncles et les éruptions, et pour aider à l'acclimation, servez vous de la salsepareille d'Ayer.

LOUISIANE.

La *Meschacebé*, Bonnet Carré P. O., paroisse St Jean-Baptiste, du 22 septembre:

Le dimanche 30 courant, une fête aura lieu, au St-Bernard Hall, rive droite, au profit des inondés de la Frenière, et, connaissant la noble générosité de nos concitoyens d'outre-rive, nous ne doutons nullement du succès de cette bonne œuvre.

—Un correspondant nous demande s'il est vrai, qu'en présence de l'imposibilité du jury de police de nous assurer le bon entretien des chemins publics, nos édiles ont décidé de décimer en masse. Nous n'avons aucun renseignement à ce sujet.

—Mardi, est décédé, sur la rive gauche de cette paroisse, un enfant de M. J. L. Cambre, âge de deux mois.

La *Propres*, Stock Landing, paroisse St Bernard, du 23 septembre:

Le beau temps dont nous sommes favorisés depuis quelque temps, facilite l'enlèvement des récoltes. Sur les plantations de riz règne une grande activité. Dans une quinzaine il n'en restera plus beaucoup à couper, et, comme nous le disions dans notre dernier numéro, la perte sera très minime.

—Les cannes sont belles. Nous avons pu remarquer surtout celles de l'habitation Poydras, qui sont pas, croyons nous, d'égales en Louisiane. Depuis quatre ou cinq ans cette plantation donne des résultats merveilleux, grâce à la compétence de l'économe, M. Gillis, qui a en à triplé les revenus.

—Les habitants de la paroisse sont en pleine fanchanon. Le temps les favorise et permettra d'enlever des foins dans de bonnes conditions.

—Les chaleurs qui ont suivi les pluies de cet été ont desséché les chemins et les ont rendus praticables. Ce serait le moment de les réparer pour faire un ouvrage durable et solide. Nous recommandons avec instance à nos "road masters" de s'en occuper au plus tôt.

—Nous apprenons, avec un vif plaisir, l'union de notre ami E. B. Sandoz, le shérif de notre paroisse, avec Mlle Arée de Roy.

Inutile de faire l'éloge de notre shérif. Il est trop universellement connu.

Quant à la famille de Mme Nunez, non moins connue, nous dirons simplement qu'elle possède toutes les vertus civiques et privées des vieilles et aborigines familles créoles d'origine française.

Nous envoyons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité.

—Nous annonçions, dernièrement, qu'une nouvelle fanfare était en formation au village de Paris. Une réunion convoquée avait eu pour but de former un organisme définitivement le noyau. Sous peu les instruments seront arrêtés, le professeur arrêté, et les leçons commenceront.

—Nous avons le regret d'apprendre que M. Jos. Soler, dont nous avons annoncé la maladie, est à la dernière extrémité. Un mal incurable le tient depuis longtemps sur son lit de douleur et le fait laisse plus que quelques jours à vivre.

Quoique ayant vécu de longs jours, il aurait dû être conservé à sa famille, dont l'un des membres, notre ami Théodore Marrero, éprouvera le plus grand chagrin.

Tous ceux qui connaissent M. Soler partageront la peine que causera la disparition de notre société de ce gentilhomme, dont nous avons pu apprécier les vertus.

L'*Entreprise*, Nouvelle Iberie, paroisse Iberie, du 22 septembre:

"Nous avons deux hivers en un seul," disait, dernièrement, un planteur; c'est une bonne chose, mais après ce qui nous arrive, il nous faudrait les avantages combinés de cinq hivers pour nous remettre complètement de nos pertes."

—Dans la paroisse Lafayette, on a, sur la propriété Dennis Lung, sauvé la plus grande partie du foin.

MM. Clark et fils, fermiers de l'Ouest, font, avec succès, le fermage, l'élevage, le foin et le maïs; ils ont drainé leurs terres à la tuile. On a tort, pensent-ils, de croire qu'il est difficile de faire ce drainage en Louisiane; il est, au contraire, plus facile qu'ailleurs.

Dans la paroisse Iberie, près de l'île Pivert, M. Fagot dirige admirablement sa ferme, où il fait l'élevage avec un rare succès.

Malgré l'ouragan, MM. John Alison et fils ont une fort belle récolte de cannes. 60 arpents — et 30 de maïs et de pois.

Citons encore, dans ces parages, MM. Wm Rayne, Stuart, Brown, Packard, quatre fermiers de l'Ouest, qui font d'excellentes affaires.

M. Armand Reggio, sur la propriété Olivier, rive gauche du bayou, cultive 10 acres de cannes, 35 de maïs, 15 de coton et élève d'excellents animaux.

M. Octave Reggio a 8 acres de plant, 4 de souches, 15 de maïs, 5 de coton.

M. S. O. Gipsard fera passer à son moulin à coton plus de 400 balles; il a 200 acres de maïs.

Dans la paroisse Ste Marie, MM. Calder et Creevy ont doublé la capacité de leur ramerie ainsi que toutes leurs autres machines. Ils grandiront plus d'un million de livres, en 1888.

La *Sentinelle*, Rayne, paroisse Acadie, du 22 septembre:

Les fermiers des environs nous ont délaissés cette semaine; presque personne dans la localité. C'est qu'il fajsait beau et que l'on en profitait pour activer les travaux des champs. Le coton, à ce qu'il paraît, est magnifique et le riz mûrit rapidement sous les rayons ardents du soleil.

—Nous sommes restés étonnés, mercredi dernier, en voyant arriver, dans nos bureaux, un objet énorme que nous avions pris pour un immense melon d'eau. Nous nous trompions: c'était un colossal concombre, qui a trente pouces de circonférence, trente pouces d'un bout à l'autre et pèse 17 livres et demie. Nous avouons franchement notre incompétence: il nous a fallu ouvrir l'énorme légume, le goûter, en manier la graine, pour savoir du fait. Maintenant, à ceux qui ne croiront pas ce que nous avançons, nous demandons de venir l'examiner dans nos bureaux, où il est exposé.

Dire pourtant que l'on nous vante toujours les concombres de la Californie! Où voit que ceux de notre paroisse peuvent les surpasser.

L'Age-Cure d'Ayer guérit infailliblement tous les cas de malaria. En vente chez tous les droguistes. Prix, un dollar.

Nouvelles diverses de France.

On sait que 1,516 communes sur 36,000 étaient soumises au régime de l'octroi.

Nous croyons intéressant de faire connaître aujourd'hui le produit de l'octroi dans les 30 principales villes de France, et la part contributive de chaque consommateur dans chacune de ces villes.

Villes	Population	Produit de l'octroi	Part du consommateur
Paris	2.344.550	136.695.755	58 30
Lyon	401.920	10.272.247	29 86
Marseille	376.143	9.640.292	25 63
Bordeaux	240.582	5.509.729	22 89
Lille	188.272	4.538.722	25 11
Toulouse	147.417	3.615.182	24 54
Nantes	127.482	2.668.115	24 05
St-Etienne	117.875	2.411.352	20 46
Le Havre	112.074	2.505.358	22 92
Rouen	107.164	3.883.112	36 23
Roubaix	100.296	2.256.805	22 52
Reims	97.993	1.550.159	15 72
Amiens	89.288	1.394.732	21 96
Nancy	68.658	1.516.964	22 96
Nice	77.478	2.142.371	30 69
Angers	73.044	1.256.963	19 38
Brest	70.778	1.143.815	16 19
Toulon	70.122	1.632.256	20 11
Nîmes	60.898	1.172.094	19 09
Limoges	68.477	1.390.595	20 17
Rennes	66.139	1.607.717	24 31
Dijon	60.855	955.866	17 50
Orléans	60.826	962.969	20 29
Tours	59.585	1.140.175	22 15
Calais	58.969	1.011.550	15 57
Toulouse	58.008	1.009.755	17 40
Le Mans	57.991	989.016	21 05
Montpellier	56.745	1.168.252	23 75
Besançon	56.511	810.723	19 25
Grenoble	52.484	1.349.506	25 71

Des expériences d'artillerie très intéressantes ont eu lieu, le 6 septembre, à Fontainebleau. Le président de la République et le ministre de la guerre y assistaient. Elles ont été faites avec un canon de 155, monté sur un affût-crosse du système du lieutenant-colonel d'artillerie Peigné, qui s'était adjoint pour l'exécution M. l'ingénieur Canet, chef du service de l'artillerie des Forges et Chantiers de la Méditerranée. L'affût-truc circulait sur une voie ferrée.

On a tiré une douzaine de coups à divers angles de projection et à diverses distances. L'affût-truc s'est parfaitement comporté pendant le tir; on l'a déplacé plusieurs fois sans difficulté. Le président de la République et le ministre de la guerre ont pris le plus grand intérêt à ces expériences, et ont vivement félicité le colonel Peigné des résultats qu'ils venaient de constater.

L'agitation ouvrière qui a régné, ces derniers temps, avait détourné l'attention de l'Exposition ouvrière internationale de 1889, que cherchent à organiser les chambres syndicales possibilistes.

Une importante réunion a eu lieu, à la Bourse du travail, dans le but d'arriver enfin à la réalisation de ce projet.

L'assemblée, composée des délégués de cent deux syndicats et associations de Paris, a nommé une commission de trente membres chargée de "pousser avec la plus grande activité à la réussite de l'Exposition." Cette commission va prochainement faire paraître un Bulletin hebdomadaire de l'Exposition ouvrière et organiser une série de conférences dans les départements.

La Lorraine donne toujours le bon exemple pour la décentralisation artistique.

La Société lorraine des Amis des arts, nationaux, pour le 1er novembre, l'ouverture, à Nancy, d'un Salon de peinture et de sculpture.

L'installation prochaine d'être fait réussie, dans un nouveau vaste édifice, dont l'architecte est M. Masson, un artiste messin qui a remporté le second grand prix de Rome.

Les délégués de la chambre syndicale des débitants de vins de la Seine ont remis, à M. Peytral, ministre des finances, une pétition dans laquelle ils demandent l'existence de "vingt deux mille débitants clandestins". Ces débitants ne seraient autres que les concierges des maisons ouvrières, des hôtels garnis, voire des administrations de l'Etat. Leur clientèle serait tout indiquée, locataires et employés tenant à rester en bons termes avec leur concierge.

Dans certaines maisons des quartiers excentriques, le portier placé dans sa loge une panoplie. Le concierge offre à boire aux ouvriers, il sait ce que signifient ces mots et le concierge est sûr de se mettre au on dégraissant.

Mais plus communément les clients eux-mêmes se bornent à prononcer le mot d'ordre qui est assez ingénieux.

Au lieu de: Cordon s'il vous plaît" et "Ouvrez", le graveur soufre qu'on quisera votre concierge.

M. Peytral n'a pu donner aux délégués de la chambre syndicale des débitants de vins que le conseil de dénoncer impitoyablement les délinquants à l'inspection des contributions indirectes. Dans une prochaine réunion, les membres de la chambre syndicale étudieront les divers moyens propres à remédier à cet état de choses.

Un décret autorise le transfert aux archives départementales de la Loire-Inférieure, 1. des papiers de l'amirauté de Guienne déposés au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux, à l'exception des registres, actes de propriété et autres pièces expressément spécifiées dans la loi du 6 octobre 1791 conservés au greffe; 2. des papiers de la juridiction consulaire conservés à la Bourse de Bordeaux.

Rappelons que les tribunaux de l'amirauté ingénieur avant la Révolution le contentieux commercial; c'est un décret du 13 août 1791 qui a prononcé leur suppression.

Par décret, le ministre de l'instruction publique et des beaux arts est autorisé, au nom de l'Etat, à accepter pour le musée du Louvre, le tableau d'Ary Scheffer intitulé le *Christ au roseau*, légué à cet établissement par la demoiselle Huyssen de Kattendyke.

Une grande fête vient d'avoir lieu au château de Bonnétable, où le duc de Doudeauville pendait la crémaillière.

Deux mille paysans et paysannes et toutes les notabilités de la Sarthe assistaient à cette fête, qui a été splendide.

On lit, dans le *Petit Provençal*, à propos de l'affaire des vins empoisonnés d'Hyères:

Une réunion des victimes a été tenue, à Hyères, dans le local du café d'Europe, sous la présidence de M. Délagné, conseiller municipal, président de la commission de conciliation. Deux cents intéressés environ y assistaient et, antérieurement, M. Charles Roche, avocat du barreau de Toulon, représentant de M. de Villeneuve, s'y trouvait présent. Après les explications fournies par Me Roche, offrant comme maximum une somme de trente mille francs que son client pouvait donner, il est procédé par l'appel nominal, d'après la liste fournie au parquet, à l'acceptation ou au rejet de cette offre. Le plus grand nombre des présents acceptent cette transaction.

L'assemblée, sur la proposition de M. Duoros, instituteur à la Londe, vote à la commission de conciliation, pour le but atteint, des félicitations unanimes et nomme une commission pour la répartition des fonds.

Certains marchands forains, maîtres de jeux, spectacles et divertissements publics, exerçant leur profession sur les places et dans les fêtes, avaient trouvé moyen, jusqu'à présent, d'échapper à la contribution des patentes à laquelle, cependant, l'article 1er de la loi du 15 juillet 1880 assujettit tout individu, français ou étranger, qui exerce en France un commerce, une industrie ou une profession non comprise dans les exceptions énumérées dans l'article 17 de la même loi.

M. le préfet de police a signalé le fait aux commissaires de la ville de Paris par une circulaire qui leur prescrit de faire cesser cet état de choses. A l'avenir, tous les marchands forains placés sur une fête publique devront donc présenter leur patente. Des procès-verbaux de contravention seront dressés contre tous ceux qui ne se seront pas mis en règle à cet égard. Dans le cas où les intéressés ne pourraient justifier d'un domicile fixe, leurs marchandises et les instruments de leur profession pourront être saisis en séquestre jusqu'à présentation de la patente, et les contrevenants ne pourront exercer sur la voie publique jusqu'à ce qu'ils se soient conformés à la loi.

Les mêmes mesures sont prises à l'égard des marchands ambulants dits *débaleurs*, c'est-à-dire des camelots bien connus du public parisien, qui s'installent pour quelques jours dans les boutiques inoccupées, que les propriétaires leur louent à bas prix en attendant des locataires plus sérieux. Jusqu'aujourd'hui ces industriels ne payaient pas patente. Or, l'article 23 de la loi du 15 juillet 1880 prescrit qu'ils doivent être munis d'une patente personnelle, même lorsqu'ils vendent pour le compte de marchands ou de fabricants.

Un collaborateur du *Figaro* écrit:

J'extrais ces lignes d'une lettre que M. Despréz, chirurgien de la Charité et conseiller municipal de Paris, adresse à la *Gazette des Hôpitaux*, pour protester contre le renvoi projeté des Sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu. Il dit que a été, dans son service, le résultat de la laïcisation.

"Sans insister sur les défauts connus du nouveau personnel, inexactitude, manque d'ordre et de propreté, absence presque continuelle des salles, excepté aux heures de visite, désordre du linge et des instruments de chirurgie, il me suffira de dire que sur cinq surveillantes laïques qui m'ont été successivement données en moins de trois mois, deux ont dû être déplacées à la suite de défaut d'attention qui ont coûté la vie à deux de nos malades, que *j'ai dû me* contenter enfin d'anciennes infirmières dressées par des Sœurs et qui, au moins, savaient retourner, nettoyer et couvrir un malade.

"Quant à la dépense et au coulage, ils n'ont plus de bornes. Là où il y avait jadis une Sœur, on a placé deux infirmières laïques. Dans un de nos services même, on en a ajouté une troisième, et cela n'a pas encore suffi. Ces trois dames ont déclaré qu'elles avaient trop de travail et ont obtenu du directeur de l'hôpital qu'on leur adjoignît une quatrième infirmière laïque. Voilà comment la "Charité" on a remplacé une *Sœur*."

On lit, dans le *Temps* du 8 septembre:

Nous avons rendu compte de l'ordonnance de police du 10 novembre 1887, en vertu de laquelle aucune affiche publique ne peut être apposée, ni aucune annonce de quelque nature que ce soit, sans le visa de la police. La *Poste*, de Strasbourg, annonce que ce visa a été refusé à un certain nombre de commerçants qui, en faisant badigeonner à nouveau leurs maisons, voulaient y remettre à neuf les anciennes enseignes et inscriptions françaises. Les dits commerçants criaient alors poisson se tirer d'affaire en laissant subsister telles quelles ces inscriptions et en se gardant bien de les peindre à neuf comme le reste de la façade. Mais la police l'entendait pas qu'on interprétât de la sorte ses prescriptions. Elle rendit une nouvelle ordonnance indiquant le vrai sens et la portée de la première, et, pour que, pour laisser subsister les anciennes inscriptions françaises, il fallait obtenir également l'autorisation de qui de droit. Un commerçant de Strasbourg, qui n'a pas tenu compte de cette seconde ordonnance, s'est pourvu pour ce fait. Il a fait une à été jugée hier par le tribunal des échevins de la ville. Le tribunal a acquitté le commerçant.

Les décorations qui ont été faites après des autorités allemandes pour obtenir la prolongation de l'enseignement français à l'école de chimie de Mulhouse ont été communiquées à Berlin. Les jours devront dès la rentrée d'octobre se faire en allemand. Toutefois, cependant, l'enseignant reste le même, et les jeunes gens de nationalité française trouveront toutes les facilités pour apprendre l'allemand ou se perfectionner dans cette langue. Les étudiants étrangers fréquentant l'Ecole obtiendront sans difficulté des passeports et permis de séjour. Le directeur de l'Ecole se prépare à ne pas opposer pour leur faciliter les formalités à remplir.

Les manœuvres navales en France.

A la rue de pavé pour un optimiste à outrance, au risque de mériter encore le reproche de "chauvinisme" dont un de mes confrères a bien voulu me gratifier, je ne déclare satisfait ville Préfecture, dite de mobilisation qui vient d'avoir lieu à Toulon. — Contre-Amiral Baudin, dans le *Temps*.

Un coup d'œil rétrospectif sur la période de quarante-huit heures que dura cette manœuvre, suffira à montrer que, dans les exercices qui viennent d'avoir lieu sur les côtes d'Hyères, les navires mobilisés n'ont pas fait aussi mauvaise figure que je me plais à le dire. A cela je répondrai que les exercices des jours derniers ont été des exercices de paix où les défauts, les erreurs, les oublis étaient de peu d'importance. J'ajouterai encore que si ces bâtiments ont pu avoir de suite quelque consistance, c'est qu'ils venaient se grouper autour d'un noyau déjà constitué qui n'était autre que notre solide escadre d'évolutions. C'est à cette consistance seule qu'ils doivent d'avoir montré cette cohésion dont on les a louées, et dont ils eussent été incapables s'ils s'étaient trouvés livrés à eux-mêmes, avec un chef nouvellement désigné.

Au reste, l'expérience de Toulon me visait pas la constitution en escadre des vaisseaux hâtivement armés; elle n'avait d'autre but que d'étudier les moyens propres à assurer leur prompte dispositibilité. En un mot, le ministre voulait voir si les ressources d'un port permettaient de faire face à une complication urgente survenant à l'improviste. Son investigation n'a porté que sur le matériel.

Le succès qui a couronné l'opération ne doit donc en cause que le matériel, et n'infirme en rien la nécessité de modifier l'organisation générale de la réserve. Le vœu que j'ai formé est celui de toute la marine. Il lui faut une réserve en rade avec la moitié de l'effectif de guerre — sous peine de laisser stériles des efforts aussi remarquables que ceux qui viennent de faire le port de Toulon, sous l'énergique impulsion de l'amiral du Petit-Thouars.

Nous lisons, dans le *Temps* du 8 septembre:

La mobilisation de la flotte de réserve de Toulon est terminée; les bâtiments armés le 23 août, sont de retour à Toulon, après avoir épuisé le programme de manœuvres et d'exercices arrêté par le ministre. En même temps que des bâtiments désarmés, l'escadre d'évolutions du vice amiral Amet faisait route vers la rade de Toulon, où elle va passer l'inspection portant.

Les escadres ne rentrent dans le calme sur les eaux de la réserve; mais, il faut le répéter, l'expérience qu'on vient de faire a été quelque sous tous les rapports. Elle a montré que les navires en catégorie de réserve étaient prêts et bien prêts et que le personnel de la marine n'avait pas de mécomptes. Il y a dans notre flotte des lacunes qu'il faut combler au plus tôt; la mobilisation a décelé des lacunes dont il est quelques-unes que rien ne saurait exagérer, mais ce serait pas une exagération de dire que si on voulait remporter la victoire qui a été mise à une façon brillante, on gagnerait au moins quarante-huit heures. Et qu'on le sache bien, la mobilisation a porté sur tous les navires sans exception qui étaient en catégorie de réserve dans notre grand arsenal de la Méditerranée. On n'a donc pas fait de choix parmi les bâtiments en deuxième catégorie.

Il est dans les intentions de l'administration de l'amiral Krantz d'améliorer la situation du personnel embarqué sur des bâtiments, mais il faudra pour cela que le Parlement ne lui refuse pas quelques nouveaux crédits que le réclame pour l'exercice 1889.

Pour le moment et afin de reconnaître les services rendus par les équipages des navires mobilisés, le ministre a décidé que des avancements seraient accordés aux commandants et aux officiers mariniers ainsi le rôle déployé par ces braves gens.

Pour conclure, nous dirons que la mobilisation est un grand succès, que ce succès est la meilleure récompense du travail accompli depuis une année; mais que, si le système appliqué nous donne du jour au lendemain des navires aptes à prendre place au maître, il ne nous fournira pas le vrai bâtiment de combat. Les équipages improvisés et incomplets ne peuvent avoir de cohésion, ne peuvent tirer quelque parti, il faut que commandant, officiers et sous officiers soient constamment sur la brèche. C'est là une situation anormale qu'on s'améliorera que par l'organisation du personnel embarqué sur les bâtiments de la réserve. Ce sera quelque peu certainement; on aura alors pleine toute satisfaction à allait se dénoncer d'une façon violente.

Aussi travaillons donc dès maintenant avec une activité égale à la mise en état de nos navires, une escadre tout organisée à Cherbourg, sous le commandement de l'amiral Bouët-Willaumez; elle ne peut appareiller pour la Baltique que le 24 juillet. Ainsi, malgré le zèle déployé, en dépit d'une activité dont chacun sentait le prix dans des circonstances si critiques, il a fallu dix-huit jours pour armer cette première escadre de combat. Encore comprenait-elle dans sa constitution un noyau de trois bâtiments déjà armés, et qui, sous les ordres du contre-amiral Dieudonné, formaient depuis plusieurs années la division créée de la Manche.

Aurait-elle pu résister sérieusement au choc de ces deux escadres qui se sont tant du port de Cherbourg avec toutes nos espérances de gloire, toutes nos visions de triomphes? Il est certain que nous en apparaîtrait, elle emportait de nombreux ouvriers de Cherbourg, à la mer, achever l'armement d'une façon définitive.

Sans remonter si loin dans le passé, je trouve encore une fois la trace d'un vigoureux effort tenté par la marine. Lors des événements d'Egypte, en 1882, le 1er juillet, le ministère se décidait à créer une escadre dite de réserve qui devait comprendre six cuirassés. Parmi ces cuirassés, on en comptait deux, la *Dévastation* et le *Turenne*, qui, déjà armés pour essais, formaient, cette fois encore, un noyau de cette escadre. Autour duquel n'avaient qu'à se grouper les quatre autres bâtiments.

La guerre n'était pas imminente, nous en convenons volontiers, mais les relations politiques de l'Europe étaient assez tendues pour qu'on dût craindre une complication qui pouvait surgir à l'improviste. Aussi la plus grande activité, la plus grande diligence étaient recommandées dans les arsenaux. Il ne fallut pourtant pas moins d'un mois pour préparer cette flotte; et, si n'est que le fer se brûlant, on gagnerait au moins quarante-huit heures. Et qu'on le sache bien, la mobilisation a porté sur tous les navires sans exception qui étaient en catégorie de réserve dans notre grand arsenal de la Méditerranée. On n'a donc pas fait de choix parmi les bâtiments en deuxième catégorie.

Il est dans les intentions de l'administration de l'amiral Krantz d'améliorer la situation du personnel embarqué sur des bâtiments, mais il faudra pour cela que le Parlement ne lui refuse pas quelques nouveaux crédits que le réclame pour l'exercice 1889.

Pour le moment et afin de reconnaître les services rendus par les équipages des navires mobilisés, le ministre a décidé que des avancements seraient accordés aux commandants et aux officiers mariniers ainsi le rôle déployé par ces braves gens.

Pour conclure, nous dirons que la mobilisation est un grand succès, que ce succès est la meilleure récompense du travail accompli depuis une année; mais que, si le système appliqué nous donne du jour au lendemain des navires aptes à prendre place au maître, il ne nous fournira pas le vrai bâtiment de combat. Les équipages improvisés et incomplets ne peuvent avoir de cohésion, ne peuvent tirer quelque parti, il faut que commandant, officiers et sous officiers soient constamment sur la brèche. C'est là une situation anormale qu'on s'améliorera que par l'organisation du personnel embarqué sur les bâtiments de la réserve. Ce sera quelque peu certainement; on aura alors pleine toute satisfaction à ceux qui, recevant pleine justice au travail accompli, voudraient que maintenant on fît un nouveau pas en avant.

MANDEL — Décédé hier, lundi 24 septembre 1888, à 5 heures du matin, EMILE J. MANDEL âgé de 75 ans, natif de Département des Vosges, France et résidant de cette ville depuis trente-neuf ans. Les amis et connaissances des familles Mandel, A. Lambert, Charles I. Chaffe, Emilien Mandel, A. Lambert, Charles I. Chaffe, et P. Rodriguez et les membres de la famille sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi, à 10 heures du matin, de sa dernière demeure, boulevard Colombus et Rampart.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. — Décédé hier matin à 5 heures à l'âge de 10 ans, le sociétaire EMILE MENARD, natif de Rival, Département des Vosges. MM. les sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du 10e de SEPTEMBRE, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu CE MATIN, à 10 heures. Le cortège partira de la dernière résidence susdite, rue Rampart et Colombus.

Par ordre du Président,
J. BAYLE,
L. SIROS, Secrétaire. 25 sept—1f

GONDRY — Décédée lundi matin, 24 septembre, à 3 heures 20 minutes, Thomazine Elisabeth Flynn, épouse de Joseph Gondry, âgée de 27 ans et 8 mois. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, mardi, à 11 heures A. M. Le corps est exposé au cimetière Polonaise et Bons Enfants.

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barique, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordials, etc. Champagne de Delbeck & Cie, Wishbow célèbre de Cyrus Redding & Cie. 15 déc—1an

JOSEPH BAUER
DENTISTE.
Est de retour et a repris l'exercice de sa profession. 23 sept—1f

Avis.
L'INTÉRÊT de M. Alphonse F. Thiard dans mes affaires cesse à partir d'aujourd'hui.
F. LAPEYRE
N. O., 24 septembre 1888.
Toutes procurations données par moi jusqu'ici sont par le présent canceles et révoquées.
F. LAPEYRE.
N. O., 24 septembre 1888.
25sep—3f

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.
(Casernes et Versailles.)
Nlle-Orléans, ce 24 septembre 1888.
Les officiers et les membres de cette Association sont, par le présent, requis d'assister à la réunion générale et extraordinaire qui aura lieu JEUDI PROCHAIN,